

L'ARTICLE 4524 DES STATUTS REFONDUS

Réagissons, réagissons, orient les véritables amis de la génération actuelle des étudiants. Seulement si on en juge par les réformes et le progrès que nous avons faits depuis le commencement de l'année, nous sommes forcés de constater qu'ils prêchent dans le désert.

La génération actuelle est-elle endormie? Est-elle contente de son sort? Se sent-elle même vivre? J'en suis fort douteux, mais peu importe pour le moment, là n'est pas le point que je veux traiter dans cet article.

Pour moi, qui suis un homme pratique, je constate facilement que l'air triste et la mine abattue des étudiants ont leur cause, surtout dans le peu d'argent qu'ils ont dans leurs goussets. Comment remédier à ce mal? *That is the question*. Vous allez certainement sourire et vous fendre la bouche jusqu'aux oreilles de m'entendre dire que j'ai trouvé le hic, la panacée de toutes les maladies de toutes nos bourses, mais peu me chaut.

C'est pourtant très simple, très logique, et ça rappelle l'oeuf de C. Colomb. Je prends aujourd'hui la faculté de droit, et en deux temps deux mouvements (comme dirait mon vieil ami Ostiguy), si vous suivez mon raisonnement, vous comprendrez que tous les étudiants avocats (dirait M. Savignac) peuvent se ballader avec \$25.00 à \$30.00 par semaine, et qu'il n'en tient qu'à eux que les choses se passent autrement.

L'art. 4524 des Statuts Refondus de 1909 est la cause de nos petits salaires, car j'ai le malheur d'être étudiant en droit et de ne toucher péniblement que trois thunes hebdomadairement. Les termes dont il est composé: "Il doit en même temps déposer un certificat de ses patrons constatant la durée du temps qu'il a étudié sous eux", indiquent que nous devons travailler chez des avocats (mots "a étudié sous eux"). C'est pourquoi, se disent les avocats, puisqu'ils doivent travailler chez nous, nous sommes libres de les payer ou non.

Mais il y a un moyen de les forcer à nous payer, et malgré les grands détours que j'ai faits, c'est ici que je veux en venir. Vous me suivez bien, n'est-ce pas? Supposons que tous les étudiants en droit s'unissent en un vaste syndicat, dont je serais naturellement le promoteur, ouvrent un grand bureau avec plusieurs téléphones et maintes jeunes filles pour y répondre. Puis qu'ils fassent amender cet article 4524 en y faisant ajouter: "Les avocats pratiquant ne pourront pas aller filer des procédures ni en chercher, mais devront se servir d'étudiants en droit pour ce faire". Ce n'est pas bien long, vous voyez déjà les conséquences.

Ils seraient forcés d'appeler aux bureaux du syndicat pour avoir un étudiant prêt "à ce faire". Le syndicat enverrait quelqu'un; mais moyennant finances. Le syndicat aurait un tarif selon la classe d'action.

Comme il se prend à peu près une vingtaine de mille actions par année, comme il se fait presque autant de rapports de brefs, étant donné les plaidoyers presque aussi nombreux, les comparutions, les réponses, les avis, les inscriptions, les ordres, les ordonnances, les copies de jugement, les exceptions à la forme, interlocutoires, etc., etc., jusqu'aux péremptions d'instances, inutile d'ajouter qu'en fixant 5, 6, 7, 8, 9 sous pour les procédures en Cour de circuit, 10, 11, 12, 13, 15 sous au-dessous de \$10,000, et 25 sous au-dessus de \$50,000 pour les procédures de la Cour supérieure, nous ferions un argent fou. Tout ça ce n'est qu'une supposition; mais si les étudiants en droit de McGill, comme de Laval, voulaient, ce serait une réalité dès la prochaine session.

Moyennant 7 à 8 cents dollars je m'offre de faire passer l'amendement à l'art. 4524 des Statuts Refondus. Levez des souscriptions, privez-vous pour quelque temps, et vous aurez bientôt réalisé cette somme, nécessaire pour mes pas et démarches, frais de transport, d'hôtels, etc., etc. N'hésitez pas à souscrire au plus tôt et sur la réception du montant ci-dessus indiqué je vous promets de vous faire gagner \$25.00 à chacun dans un an.

ALPHONSE ALLAIS,

Promoteur d'actions fictives dans une Cie d'immeuble au pôle nord

ACTION EN DOMMAGES

La semaine dernière, Malvina et sa mère se présentaient devant un avocat de Montréal; la jeune fille semblait bien un peu embarrassée, mais la maman était calme et annonça à l'homme de loi qu'elles venaient pour une rupture de promesse de mariage.

—Quelles preuves avez-vous? demanda celui-ci?

—Malvina, produis les lettres, ordonna la mère de plus en plus calme, et la jeune abandonnée enleva le couvercle d'un panier et ajouta timidement qu'elle allait déposer 927 lettres pour commencer et que les 651 autres seraient produites dès que l'affaire viendrait devant la cour.

—Et en plus des lettres? continua l'avocat un peu ahuri.

—Malvina, montre à monsieur ton journal quotidien, reprit la mère, dont le calme devenait effrayant. C'est bien, ouvre à la page: "Promesse", et dis combien de fois il a été question de cette affaire de mariage.

—En tout 114 fois.

—Cherche à présent au mot "chère amie" et donne-nous le nombre de fois que le coquin t'a adressé ce terme trompeur.

—Je ne crois pas m'être trompée... 9,254!...

—Connaissant votre force en arithmétique, ce chiffre, doit être juste; passons à la conversation de l'intérieur après le mariage?

—Il a soulevé cette question 1,395 fois...

—Fort bien! Monsieur désire sans doute avoir tous les détails nécessaires pour le gain de la cause? Combien de fois, Malvina, Léonce, l'infidèle Léonce, t'a-t-il dit qu'il voudrait mourir pour toi?

La noble enfant tourna la page et montra le chiffre de 350.

—Combien de fois t'a-t-il appelée un ange?

—11,070 fois, maman!

—Pris les mains?

—Plus de 384,000 fois!

—Et embrassée?

—Environ 417,000 baisers, maman!

—Tel est notre cas, dit la mère et elle déposa panier et journal sur la table de l'avocat. Regardez ces documents et si vous désirez autre chose, je puis vous amener une douzaine de témoins, pour jurer de la vérité des faits. Nous demandons 30,000 dollars de dommages-intérêts et nous reviendrons la semaine prochaine. Adieu, monsieur!

Si Malvina ne gagne pas son procès, il faudra que le jury n'ait pas de cœur; une innocente jeune fille qui a reçu sans broncher le feu de 417,000 baisers!...

RIKI.



Tél. Bell Est: 1584
Chas C. deLorimier
Fleurs naturelles et artificielles
250, rue St-Denis, 250
Montréal

SPÉCIALITÉ: Tributs floraux funéraires

LE DEVOIR

EST LE JOURNAL PRÉFÉRÉ DES ÉTUDIANTS ET DE LEURS AMIS

parce qu'il publie les meilleurs articles Littéraires et Politiques, comme aussi toutes les nouvelles

Le DEVOIR peut être lu par tous les Membres de votre Famille.

R. & A. Masse, 255-est, Ste-Catherine

sont les plus grands

CHAPELIERS EXCLUSIFS

et leur assortiment est des plus complets

Les chapeaux du printemps, durs et mous de \$2.50 à \$5.00, sont soumis à votre approbation.

STYLE, QUALITE, SERVICE



ALLO!!

Avez-vous acheté votre complet de printemps? Si non, n'oubliez pas de "Prendre l'ascenseur et d'épargner dix piastres". Tous les modèles nouveau genre. Exactement ce que vous payez \$25 chez le marchand du rez-de-chaussée, et qui vous coûtera au



MAGASIN D'HABILLEMENTS D'EN HAUT DE

ROBINSON

\$15.00 AU LIEU DE \$25.00

DEUX MAGASINS:

1—Immeuble Dandurand, angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis
2—Angle des rues Sainte-Catherine et Peel, entrée: 152 rue Peel



JEUNES GENS

POUR VOS

CHAPEAUX

ALLEZ CHEZ

Albert DUGAS,

Successor de P. G. DUGRÉ, Enregistré



Téléphone: EST 1871.

413, Ste-Catherine est, MONTREAL

Tél. MAIN 1397.

Résidence: 1473, Saint-Denis
Tél. Saint-Louis: 3809.

Honoré Parent, L. L. L.

AVOCAT

Edifice "La Sauvegarde"

Société légale: LAMARRE & PARENT
92, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

Téléphone: MAIN 7713.

Alfred Labelle

AVOCAT

Chambre, 53

EDIFICE DULUTH
ANGLE NOTRE-DAME ET SAINT-SULPICE

Tél. Main 4040

St-Louis 2168

VICTOR PAGER

AVOCAT

Département de la COLLECTION: EDIFICE POWER

Casier postal 1473.

Tél. Main 856.

J. S. LAMARRE, B. A., L. Ph.

AVOCAT

IMMEUBLE DULUTH

50, RUE NOTRE-DAME OUEST

Grand choix: articles de fantaisie

PALA'S DES FUMEURS DE LAVAL

HONORE LAFLEUR

Propriétaire

Spécialité de cigares domestiques et importés
Tabac en feuilles et tabac haché

TEL. EST 734.

169, SAINT-DENIS

Rés. TEL. BELL EST 3131

R. DUGUAY & CIE

CHAPEAUX, CASQUETTES

Spécialité: CRAVATES

115 Ste-Catherine Est, Montréal

Via-à-vis La Patrie

Beuverie Baillargeon

256-EST STE-CATHERINE

Préparations spéciales de "bisillons" pour les étudiants. La seule brasserie classique du quartier latin.

TEL. EST 6954.

United Quick Shoe Repairing Co.

DUGAL & FRERE, Props.

TOUTES SORTES DE REPARATIONS FAITES EN UN CLIN D'OEIL

41a Ste-Catherine ouest, près St-Laurent